



Bulletin Officiel

N° 3726 Jeudi 11 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT – CREDIMMO 1 2

FCC BIAT-CREDIMMO 2 3

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE, UBCI ASSET MANAGEMENT ET MED FINANCE SICAF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- 4-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2 10-11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- SICAV BH PLACEMENTS

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT – CREDIMMO 1

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P1** et **P2** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en Capital pour **P1** et le règlement des Intérêts pour **P1**, **P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+0.50%**, **TMM*+1.20%** et **TMM*+2.20%**, relatif à l'échéance du 15 Novembre 2010, seront effectués comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire : 34,617 DT par part P1
Intérêt Unitaire brut : 2,269 DT par part P1

Total brut : 36,886 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut : 14,771 DT par part P2

Total brut : 14,771 DT par part P2

Part S :

Intérêt Unitaire brut : 17,327 DT par part S

Total brut : 17,327 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4.58%.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 2**

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P1**, **P2** et **P3** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en Capital pour **P1** et le règlement des Intérêts pour **P1**, **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+0.50%**, **TMM*+1.00%**, **TMM*+1.70%** et **TMM*+2.00%**, relatif à l'échéance du 15 Novembre 2010, seront comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire	:	50,426 DT	par part P1
Intérêt Unitaire brut	:	4,390 DT	par part P1
<hr/>			

Total brut :	54,816 DT	par part P1
--------------	-----------	-------------

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut	:	14,260 DT	par part P2
<hr/>			

Total brut :	14,260 DT	par part P2
--------------	-----------	-------------

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut	:	16,049 DT	par part P3
<hr/>			

Total brut :	16,049 DT	par part P3
--------------	-----------	-------------

Part S :

Intérêt Unitaire brut	:	16,816 DT	par part S
<hr/>			

Total brut :	16,816 DT	par part S
--------------	-----------	------------

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4.58%.

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE
UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE,
UBCI ASSET MANAGEMENT,
ET MED FINANCE SICAF

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-

1. Dates d'approbation de la fusion par les conseils d'administration des sociétés concernées par la fusion :

L'opération de fusion a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des sociétés, réunis respectivement :

Société absorbante :

- UBCI : conseil d'administration du 08 Mai 2009

Sociétés absorbées :

- UBCI LEASING : conseil d'administration du 06 Mai 2009

- Med Finance SICAF : conseil d'administration du 15 mai 2009

- Union Immobilière : conseil d'administration du 14 mai 2009

- UBCI Asset Management : conseil d'administration du 14 mai 2009

2. Date prévisionnelle de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes pour approuver le projet de fusion :

Le 29 décembre 2010.

3. Motifs et buts de l'opération :

Cette opération s'intègre, pour certaines filiales concernées (MED FINANCE SICAF et UNION IMMOBILIERE) dans l'esprit de la loi 2001-65, relative aux établissements de crédits et a notamment comme objectif l'aboutissement à une mise en conformité avec le texte de celle-ci. En effet, l'existence de la société Med Finance SICAF qui a été créée en vue de permettre à l'UBCI de contrôler ses filiales exerçant dans le domaine des services financiers est devenue inutile puisque l'article 22 de la loi susvisée permet désormais aux banques la participation directe et illimitée dans le capital des sociétés opérant dans le service financier. Par ailleurs, l'absorption de la société Union Immobilière, dont l'activité actuelle se limite exclusivement à la location d'immeubles à l'UBCI, vise à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi sus indiquée qui limite à 30 % la participation des banques dans le capital des sociétés n'exerçant pas dans le domaine des services financiers.

La fusion absorption de UBCI Leasing répond quant à elle, à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de LEASING, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

Enfin, la fusion permettra d'éviter le recours à une procédure de liquidation de la société UBCI Asset Management, société demeurée en veilleuse depuis sa création

- Suite -

4. Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura à décider de l'opération de fusion. Toutefois, et par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 31 décembre 2009.

En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 janvier 2010 et jusqu'à la date définitive de la fusion, seront considérées comme étant faites pour le compte de la société absorbante. L'UBCI s'engage à prendre en charge les engagements pris par les sociétés absorbées jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

5. Autorisation du Ministre des Finances

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, le Ministre des Finances a donné son autorisation en date du 27 mars 2008 à l'UBCI pour la réalisation de l'opération de fusion par absorption de ses quatre filiales : UBCI LEASING, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

Cette autorisation a été subordonnée à la condition que la participation de la BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS ne dépasse pas 50 % du capital de l'UBCI par suite de l'opération de fusion.

Pour ce faire, BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS a procédé, en date du 22/10/2010, à la cession de 420 485 actions MED FINANCE SICAF à l'UBCI. Cette cession permet de respecter la condition à laquelle a été subordonnée l'autorisation du Ministre des Finances.

6. Caractéristiques de l'opération de fusion par absorption

Dans le cadre de cette opération de fusion, l'UBCI absorbera ses quatre filiales : UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

La fusion absorption de ces quatre filiales sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale, de nouvelles actions UBCI de valeur nominale de 5 DT chacune, entièrement libérées, et ce en échange de leurs actions UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF, selon des parités d'échange.

Les parités d'échange sont calculées à partir des travaux d'évaluation qui ont permis d'arrêter les valeurs des cinq sociétés concernées par la fusion. Ces parités permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ces quatre sociétés absorbées.

6.1. Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

Les travaux de due diligence et d'évaluation de l'UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management effectués par ERNST & YOUNG ont abouti aux résultats suivants :

- Suite -

6.1.1. Synthèse des résultats :

Les résultats d'évaluation des actions UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management sont détaillés comme suit :

- Valorisation de l'action UBCI :

Valorisation de l'action UBCI	Min	Max
Valeur nominale de l'action	5,000	5,000
Cours boursier au 31/12/2009	52,000	52,000
Multiples boursiers	41,877	48,770
Multiples de transactions	38,100	38,100
Discounted cash flows	24,050	26,800

Les méthodes d'évaluation basées sur le marché (les multiples boursiers et les multiples de transactions) étant considérées comme les méthodes les plus adaptées au contexte de l'opération envisagée, la valeur de l'action UBCI devrait se situer dans la fourchette 38,1 dinars à 48,8 dinars.

- Valorisation de l'action UBCI Leasing :

Valorisation de l'action UBCI LEASING	Min	Max
Valeur nominale de l'action	10,000 ; 10,000	
Multiples boursiers	27,300 ; 37,400	
Discounted cash flows	24,126 ; 37,367	

La valeur de l'action UBCI LEASING se situerait entre 24,1 dinars et 37,4 dinars.

- Valorisation des actions autres sociétés :

L'application de l'approche patrimoniale réévaluée aux restes des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement aboutit aux valorisations suivantes :

Valorisation de l'action	Union Immobilière	Asset Management	Med finance SICAF
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000	5,000
Valeur patrimoniale réévaluée	12,369	12,414	6,926

6.1.2. Les valeurs retenues

Les valeurs des actions des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement ayant été retenues par la direction du groupe sont les suivantes :

	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	Med Finance SICAF	UBCI Asset Management
Valeur nominale (DT)	5,000	10,000	10,000	5,000	10,000
Valeur retenue (DT)	31,167 ^{(*)(**)}	23,000 ^(*)	12,369	6,661 ^(*)	12,414

(*) La valeur des actions UBCI, UBCI Leasing et Med Finance SICAF tient compte des dividendes distribués en 2010.

(**) La valeur des actions UBCI tient compte des dividendes distribués en 2010 et de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010.

6.2. Les parités d'échange (UBCI / filiale absorbée)

Les parités d'échange permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ses quatre filiales absorbées.

- Suite -

Ainsi, les actionnaires, autres que l'UBCI, de ces quatre filiales recevront des actions UBCI en échange de leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, Med finance SICAF et UBCI Asset Management et ce selon les parités d'échange suivantes :

	UBCI / UBCI Leasing	UBCI / Union Immobilière	UBCI / Med Finance SICAF	UBCI / UBCI Asset Management
Parité d'échange	7/10	3/8	1/5	2/5
Primes de fusion ¹	4 506,5 KDT	1 962,4 KDT	1 986,1 KDT	72,5 KDT
Soultés ²	291,1 KDT à verser par l'UBCI	136,4 KDT à verser par l'UBCI	162,2 KDT à verser par l'UBCI	0,4 KDT à verser par les actionnaires d'UBCI ASSET Management

Selon les parités d'échange ci-dessus indiquées, les actions UBCI LEASING, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management seront échangées contre des actions UBCI à raison de :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 actions Union Immobilière
- 1 action UBCI contre 5 actions Med Finance SICAF
- 2 actions UBCI contre 5 actions UBCI Asset Management

6.3. Détermination et rémunération des apports

6.3.1. Définition des apports :

Théoriquement, l'UBCI Leasing, l'Union Immobilière, l'UBCI Asset Management et Med Finance SICAF apporteront à l'UBCI tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs leur appartenant et qui constituent l'ensemble de leurs patrimoines respectifs sans exception ni réserve, cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. Les patrimoines de ces quatre filiales doivent être dévolus à titre universel à l'UBCI dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

6.3.2. Rémunération des apports :

En rémunération des apports des sociétés absorbées, les actionnaires des sociétés absorbées, autres que l'UBCI, recevront les actions de la société absorbante selon les parités d'échange ci-dessus déterminées, avec le paiement ou la réception d'une soulte.

La différence entre la valeur d'apport réel et la valeur nominale des actions à émettre par l'UBCI constitue la prime de fusion.

¹ Ces primes de fusion sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Elles sont toutefois différentes de celles prises en compte pour l'établissement du bilan après fusion tel que présenté dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. Les différences proviennent de la base retenue pour la comptabilisation des apports. En effet, dans le bilan après fusion les apports sont comptabilisés à leurs valeurs comptables, alors que les primes de fusion figurant dans le rapport d'évaluation, dans le projet de fusion et dans le rapport du commissaire aux apports sont calculées sur la base d'une comptabilisation des apports à leur juste valeur.

Aussi les primes de fusion présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la prime annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

² Les soultes présentées ici sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Toutefois, elles sont différentes de celles prises en compte pour la comptabilisation de l'opération de fusion telle que présentée dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. En effet, les soultes présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la soulte annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

- Suite -

Les participations de l'UBCI dans les sociétés absorbées seront annulées. La comparaison de la valeur nette comptable des titres annulés et de la quote-part correspondante des actifs nets apportés par chaque société absorbée peut donner lieu à la constatation d'une plus ou moins value. Cette plus ou moins value sera appelée respectivement boni ou mali de fusion.

6.3.2.1. Structure du capital de l'UBCI avant et après fusion

Actionnaires	AVANT REGROUPEMENT (au 31/08/2010)		Union Immob.	Asset Manag.	Med Finances SICAF	UBCI Leasing	Annulations actions	APRES REGROUPEMENT	
	Nombre titres	%						Nombre titres	%
BNP Parisbas	7 500 000	50,00%			75 903			7 575 903	50,00% *
Groupe TAMARZISTE	1 634 496	10,90%						1 634 496	10,79%
Autres Personnes Physiques Tunisiennes	1 029 667	6,86%				18 083		1 047 750	6,92%
Famille BEN SEDRINE	1 145 207	7,63%				24 780		1 169 987	7,72%
Groupe SELLAMI	975 324	6,50%						975 324	6,44%
Groupe Med RIAHI	958 491	6,39%						958 491	6,33%
Groupe BOURICHA	707 386	4,72%						707 386	4,67%
Personnes Morales Tunisiennes	155 380	1,04%						155 380	1,03%
Groupe Saad HADJ KHLIFA	345 010	2,30%						345 010	2,28%
Med Finances SICAF	0	0,00%	74 996	2 772		96 320	-174 088	0	0,00%
Med Rached CHEBIL	150 300	1,00%						150 300	0,99%
Ali FEKIH	172 500	1,15%						172 500	1,14%
Héritiers BOUAJA	139 717	0,93%						139 717	0,92%
SETCAR	0	0,00%				33 040		33 040	0,22%
Personnes Physiques non résidentes	28 047	0,19%						28 047	0,19%
Actions non déposées	58 475	0,39%						58 475	0,39%
Total	15 000 000	100,00%	74 996	2 772	75 903	172 223	-174 088	15 151 806	100,00%

* Conformément à l'autorisation du Ministre des Finances en date du 27 mars 2008, cette opération de fusion n'a pas entraîné une augmentation de la participation de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS dans le capital de l'UBCI du fait que la BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS a cédé en date du 22/10/2010 à l'UBCI 420 485 actions MED Finance SICAF.

- Suite -

6.3.2.2. Montant de l'augmentation de capital :

Le nombre d'actions nouvelles formant l'augmentation de capital de l'UBCI et destiné à rémunérer l'apport des sociétés absorbées se présente comme suit :

Désignation	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	UBCI Asset Management	Med Finance SICAF	Total
Nombre d'actions UBCI à émettre	-174 088	172 223	74 996	2 772	75 903	151 806
Valeur nominale (UBCI)	5	5	5	5	5	5
Montant de l'augmentation de capital (DT)	-870 440	861 115	374 980	13 860	379 515	759 030

A l'issue des opérations de fusion absorption de ses quatre filiales, l'UBCI se trouve propriétaire de ses propres titres qui représentent les titres apportés par Med Finance SICAF en rémunération de ses participations dans les trois autres filiales. Ces actions seront donc annulées par une simple opération de réduction du capital parallèlement aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

Au total l'augmentation de capital porterait sur **l'émission de 151 806 nouvelles actions UBCI** de nominal 5 DT, soit un montant de **759 030 dinars**.

6.3.2.3. Attribution des actions aux actionnaires des sociétés absorbées

Les actionnaires des sociétés absorbées n'ayant pas leurs actions déposées auprès d'intermédiaires en bourse devront saisir l'UBCI en vue d'échanger leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med finance SICAF en actions nouvelles UBCI.

Cette dernière demeurera dépositaire de toutes les actions nouvelles UBCI créées et non échangées.

L'UBCI s'engage à acheter tous les rompus d'actions résultant de l'échange d'actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management ou Med Finance SICAF en actions nouvelles UBCI, et que des transactions entre intermédiaires n'auraient pas régularisés.

Un prospectus d'augmentation du capital de l'UBCI consécutive à la fusion absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10-718** du **28/10/2010** sera incessamment mis à la disposition du public auprès de UBCI (service titres) : 64, Avenue Habib BOURGUIBA 2033 Mégrine, de UBCI Leasing : 39, Avenue 10 décembre 1948 -El Menzah IV- 1004 Tunis - et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 06 avril 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 60 millions de dinars « 60 000 000 DT » sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du premier semestre 2011 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 30 Juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 millions de dinars avec une durée de 5 ans et des taux d'intérêt au choix des souscripteurs : TMM+0,75% brut l'an pour le taux variable et 5,35% brut l'an pour le taux fixe. Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la société a jugé opportun de revoir les taux d'intérêt et a décidé de les fixer à TMM+0,775% brut l'an pour le taux variable et 5,45% brut l'an pour le taux fixe. A cet effet, les membres du Conseil d'Administration ont été informés du changement des taux d'intérêt par lettres en date du 13 Octobre 2010. Ces derniers ont manifesté leurs accords sous la condition de faire entériner ce changement lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La société Hannibal Lease s'engage à faire entériner le changement des taux d'intérêt de l'emprunt HL 2010/2 au cours de la réunion du prochain Conseil d'Administration.

Dénomination de l'emprunt : «HL 2010-2»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,775% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 77,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- Taux fixe : 5,45 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtee au mois de Septembre 2010 qui est égale à 4,2983% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,775%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,45 % l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2010/2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration de l'emprunt : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,801 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 26 Novembre 2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 Novembre 2015**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 26 Novembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26 Novembre 2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **11 Novembre 2010** et clôturées sans préavis et au plus tard le **26 Novembre 2010 inclus**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30 Novembre 2010** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 11 Novembre 2010 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG-** intermédiaire en bourse, Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2010-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA**, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie bancaire : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16 Avril 2010, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)

- Note à court terme : B (tun)

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Positive

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution positive à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 13 octobre 2010. Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société, rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cotation en bourse : HANNIBAL LEASE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « HL 2010-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : HANNIBAL LEASE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «HL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué du document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro **10-006** en date du **24/05/2010**, de son actualisation enregistrée sous le n°**10-006/A002** en date du **27 octobre 2010** et de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **10-717** en date du **27/10/2010** sont mis à la disposition du public auprès de la société **MAC SA**, intermédiaire en bourse – Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac, de la **FPG** – intermédiaire en bourse, Boulevard principal Angle rue Turkana et rue de Malawi Les Berges du Lac -Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,685%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,697%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,705%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,712%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,719%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,726%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,736%	996,740
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,740%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,780%	1 014,948
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,851%	1 002,829
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,892%	1 031,843
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,929%	1 078,615
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,945%	1 107,558
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,988%	1 074,895
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,924
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,653
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,436
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,628
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,856

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
APITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,685	134,696		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,705	11,706		
<i>ALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,208	1,209		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,444	32,447		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,593	44,597		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	166,421	167,170		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	687,952	692,248		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	142,095	143,156		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,445	132,232		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	117,646	118,021		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	-	103,884	116,310		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	111,367	112,194		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	98,515	98,908		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 270,233	1 272,157		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 244,333	2 224,933		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	121,546	122,291		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	122,132	122,244		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 147,514	1 148,758		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	126,550	127,923		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	163,185	164,163		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,819	14,868		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 811,515	5 820,178		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 581,307	6 592,453		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,366	2,368		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,881	1,882		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,207	1,212		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,676	107,686
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,981	103,990
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,584	104,594
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,484	102,484
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,272	103,282
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,608	106,617
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,355	103,366
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,417	103,428
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,574	103,585
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,398	105,424
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,383	102,393
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,767	103,777
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,547	103,557
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,929	105,939
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,631	105,640
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,236	102,243
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,452	102,462
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,820	103,830
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,914	101,924
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,690	105,699
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,691	103,701
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,207	102,217
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,066	104,077
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,297	104,306
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,545	101,554

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,487	10,488
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,507	103,518
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,501	101,571
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,082	76,335
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	158,453	158,453
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 586,956	1 586,956
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,501	113,860
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	119,077	119,591
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	97,883	98,433
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,618	16,636
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	278,565	279,123
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,397	52,775
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 302,427	2 313,259
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,321	80,716
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,775	58,994
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,944	104,208
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,806	115,172
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	111,838	112,307
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,713	11,735
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,774	12,813
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,855	16,915
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,495	17,554
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,459	12,459
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	133,017	133,772
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	133,834	134,503
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,150	128,834
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,975	21,093
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,934	101,944
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	106,610	106,387
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	148,590	151,299
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,417	10,422
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	124,565	124,495
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,092	117,029
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	182,644	183,186
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	160,300	160,846
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	138,739	138,892
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 725,052	10 830,427
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	192,180	194,430
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	108,879	109,961
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 460,987	1 464,019
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	106,835	105,560
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	108,102	108,989
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 357,823	10 327,637

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée en date du 17 Avril 2009 par le conseil d'administration de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » pour l'audit des comptes relatifs aux exercices 2009, 2010 et 2011, et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société couvrant la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2010. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de l'Univers Obligations SICAV, comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables, et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Lors de notre examen limité, nous avons relevé que les liquidités et quasi liquidités de la société ont atteint, au 30 septembre 2010, 18,22% du total de l'actif, taux en deçà de la proportion minimum de 20% prévue par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001. Il y a lieu de signaler, aussi, que ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 14% et 24%.

4. Sous réserve du non respect du ratio réglementaire au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société Univers Obligations SICAV arrêtés au 30 Septembre 2010, tels qu'annexés aux pages 7 à 19 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Le commissaire aux comptes :
Ahmed Mansour

BILAN
arrêté au 30 septembre 2010
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 603 246,710	2 151 380,911	2 578 069,84
Obligations et valeurs assimilées		40 648 492,314	31 453 329,153	32 499 944,36
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		9 131 155,712	13 885 645,366	15 844 705,15
Disponibilités		5 080 301,126	3 661 542,587	1 143 248,21
AC3- Créances d'exploitation				
Autres débiteurs		0,000		7 172,60
TOTAL ACTIF		57 463 195,862	51 151 898,017	52 073 140,17
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	76 339,661	76 726,612	75 856,36
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	5 738,518	5 093,366	5 469,64
TOTAL PASSIF		82 078,179	81 819,978	81 326,00
ACTIF NET		57 381 117,683	51 070 078,039	51 991 814,17
CPI- Capital	3.7	55 718 845,220	49 529 429,445	49 956 272,11
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		827,978	2 715,720	2 737,81
Sommes distribuables de l'exercice		1 661 444,485	1 537 932,874	2 032 804,24
ACTIF NET		57 381 117,683	51 070 078,039	51 991 814,17
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		57 463 195,862	51 151 898,017	52 073 140,17

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} juillet 2010 au 30 septembre 2010
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	01/01/2009
		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	31/12/2009
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2					
Dividendes		0,000	80 911,898	0,000	66 931,458	66 931,458
Revenus des obligations et valeurs assimilées		453 014,509	1 227 296,133	368 852,051	1 053 055,967	1 444 149,152
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	139 332,501	455 580,659	190 563,416	488 718,950	656 648,172
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		592 347,010	1 763 788,690	559 415,467	1 608 706,375	2 167 728,782
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-77 442,777	-216 709,590	-71 611,158	-193 089,027	-264 225,192
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		514 904,233	1 547 079,100	487 804,309	1 415 617,348	1 903 503,590
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0
CH2- Autres charges	3.6	-15 951,631	46 181,188	-14 491,567	-40 035,816	-54 551,933
RESULTAT D'EXPLOITATION		498 952,602	1 593 260,288	473 312,742	1 375 581,532	1 848 951,657
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	82 234,120	160 546,573	40 708,145	162 351,342	183 852,592
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		581 186,722	1 753 806,861	514 020,887	1 537 932,874	2 032 804,249
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-82 234,120	-160 546,573	-40 708,145	-162 351,342	-183 852,592
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		41 072,980	-4 641,078	22 529,778	35 368,709	56 339,307
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		0,000	8 600,000	0,000	-30 437,397	-28 131,163
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		540 025,582	1 597 219,210	495 842,520	1 380 512,844	1 877 159,801

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} juillet 2010 au 30 septembre 2010
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	01/01/2009
	30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	31/12/2009
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	498 952,602	1 593 260,288	473 312,742	1 375 581,532	1 848 951,657
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	41 072,980	-4 641,078	22 529,778	35 368,709	56 339,307
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	0,000	8 600,000	0,000	-30 437,397	-28 131,163
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	-2 099 642,400	0,000	-2 097 359,790	-2 097 359,790
AN3- Transactions sur le capital					
Souscriptions					
- Capital	22 746 657,303	63 337 708,836	13 481 624,328	44 534 179,272	61 724 459,580
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-3 735,103	2 136,506	-2 982,436	1 504,465	7 293,614
- Régularisation des sommes distribuables	561 079,376	985 322,403	347 056,153	1 795 567,119	2 420 093,789
Rachats					
- Capital	-19 448 391,492	-57 590 570,781	-11 455 737,756	-34 948 073,796	-51 735 023,340
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 204,837	57,468	2 000,513	-1 262,963	-6 817,040
- Régularisation des sommes distribuables	-478 796,210	-824 714,079	-306 181,574	-1 403 292,701	-2 006 296,030
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 920 044,293	5 407 517,163	2 561 621,748	9 261 774,450	10 183 510,584
AN4- Actif net					
En début de période	53 461 073,390	51 991 814,173	48 508 456,291	41 808 303,589	41 808 303,589
En fin de période	57 381 117,683	57 381 117,683	51 070 078,039	51 070 078,039	51 991 814,173
AN5- Nombre d'actions					
En début de période	521 894	497 506	473 300	397 966	397 966
En fin de période	554 741	554 741	493 487	493 487	497 506
VALEUR LIQUIDATIVE	103,438	103,438	103,488	103,488	104,505
AN6- Taux de rendement	3,88%	3,88%	3,86%	3,98%	3,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Du 1er juillet 2010 au 30 septembre 2010
 (Unité : en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **30 septembre 2010** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur du marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2010, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur du marché à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2010, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3.1. Note sur le portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève, au **30/09/2010**, à **43 251 739,024** dinars contre **35 078 014,208** dinars au **31/12/2009** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	393 102,900	0,68
FINA O SICAV	2 000	209 363,000	206 308,000	0,36
GO SICAV	934	97 186,425	95 232,508	0,17
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	751 127,774	1,31
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 157 475,528	2,01
Total	21 379	2 506 617,607	2 603 246,710	4,53

Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 058 745,210	1,84
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,000	1 023 812,538	1,78
BTA 6,1% 10/2013 7ANS	2000	1 963 600,000	2 079 103,790	3,62
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	3600	3 730 114,000	3 793 396,421	6,60
BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	1310	1 355 348,000	1 363 067,385	2,37
BTA	8 910	9 078 182,000	9 318 125,344	16,22

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	466 650,00	466 706,000	0,81
AB SUB 2009/B TV	5 000	466 650,00	466 702,000	0,81
AIL 2007	10 000	600 000,00	626 040,000	1,09
AIL 2008	10 000	600 000,00	600 088,000	1,04
AIL 2009-1	4 100	328 000,00	338 280,329	0,59
AIL2010-1 5,25 08042015	5 000	500 000,00	510 128,000	0,89
AMEN BANK 2006 TV	5 000	350 000,00	359 916,000	0,63
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	1 000 000,00	1003 480,000	1,75
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	1 000 000,00	1003 480,000	1,75
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	704 000,00	716 492,800	1,25
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	2 000 000,00	2 029 520,000	3,53
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,00	1 017 328,000	1,77
ATL 2006/1 TF	5 000	300 000,00	304 616,000	0,53
ATL 2008/1 TF	9 500	570 000,00	580 070,000	1,01
ATL 2009/3 TMM+0,625 5ANS	2 900	290 000,00	298 565,440	0,52
ATL2010-1 TF 5,25	15 000	1 500 000,00	1 509 144,000	2,63
ATL2010-1 TF 5,25	15 000	1 500 000,00	1 509 144,000	2,63
ATL2010-1 TF 5,25	5 000	500 000,00	503 048,000	0,88
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,00	1 006 136,000	1,75
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	350 000,00	350 649,600	0,61
BNA SUB 2009	20 000	1 866 600,00	1 905 703,480	3,32
BTE 10ANS 5,25%	10 000	900 000,00	901 656,000	1,57
BTE 2010 TR A TV	7 000	700 000,00	701 069,600	1,22
BTEI 2004 TV	4 000	80 000,00	80 950,400	0,14
BTKD 2006	20 000	800 000,00	831 456,000	1,45
CHO 2009 TMM+1	6 000	600 000,00	621 921,600	1,08
CIL 2004/1 TF	3 000	60 000,00	60 009,600	0,10
CIL 2004/1 TF	2 000	40 000,00	40 006,400	0,07
CIL 2005/1 TF	5 000	300 000,00	316 200,000	0,55
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	400 000,00	403 520,000	0,70
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	400 000,00	400 704,877	0,70
EL WIFAK LEASING 06/1 TF	1 000	20 000,00	20 264,800	0,04
GL 2003/2 TF TRA	2 000	40 000,00	41 465,600	0,07
HL 2008/1 TF	5 000	300 000,00	306 444,000	0,53
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	280 000,00	280 201,600	0,49
HL 2010-1 1MD 18062010	10 000	1 000 000,00	1 012 080,000	1,76
HL 2010-1 2MD 18062010	20 000	2 000 000,00	2 024 160,000	3,52
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	100 000,00	100 402,400	0,17
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	300 000,00	305 611,200	0,53
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	102 000,00	103 452,480	0,18
SKANES 2003 TRD	1 500	30 000,00	30 538,800	0,05
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10 000	1 000 000,00	1 022 304,000	1,78
STM 2007 6,5%	2 000	160 000,00	160 227,200	0,28
STM 2007 6,5%	5 000	400 000,00	400 568,000	0,70
TL 2006/1 TF	10 000	400 000,00	418 232,000	0,73
TL 2007-1 TF	5 000	300 000,00	311 880,000	0,54
TL 2007/2 TF	5 000	300 000,00	310 512,000	0,54
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	2 000 000,00	2 026 208,000	3,53
TL SUB 2007 TF	5 000	200 000,00	201 904,000	0,35
TL SUB 2009	4 000	320 000,00	320 237,764	0,56
UIB 2009/1	5 000	466 665,00	470 941,000	0,82
Obligations privées	374 700	30 890 565,000	31 330 366,970	54,52

Les entrées en portefeuille titres durant le 3^{ème} trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
ACHAT OBLIGATIONS 15000 ATL 2010-1	27/07/2010	15 000	1 500 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 20000 ATL 2010-1	27/07/2010	15 000	1 500 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 5000 ATL 2010-1	28/07/2010	5 000	500 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 10000 AMEN BANK	12/08/2010	10 000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 10000 AMEN BANK	18/08/2010	10 000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 7000 BTE 2010	02/09/2010	7 000	700 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 3500 ATTIJARI LEASING	15/09/2010	3 500	350 000,000
TOTAL		65 500	6 550 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1er juillet 2010 au 30 septembre 2010 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
-Obligations des sociétés:		1 650 035,000	1 650 035,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2010	33 335,000	33 335,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/1 TF	20/07/2010	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL SUB 2007	31/07/2010	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 AIL 2005 TR B	15/08/2010	160 000,000	160 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 UNIFACTOR	01/09/2010	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 10 ANS	15/09/2010	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/2 TV	15/09/2010	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 STM 2007	21/09/2010	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STM 2007	21/09/2010	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 HL 2009/2 TF	25/09/2010	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL SUB 2009	25/09/2010	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 CIL 2004/1 TF	30/09/2010	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 CIL 2004/1 TF	30/09/2010	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2008	30/09/2010	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A	30/09/2010	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B	30/09/2010	33 350,000	33 350,000	0,000
Titres de créances émis par le trésor et négociable sur le marché financier :		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 650 035,000	1 650 035,000	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent la somme **453 014,509** dinars au **30 septembre 2010** et se détaillent ainsi:

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/07/2010 au 30/09/2010	du 01/07/2009 au 30/09/2009
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	334 597,749	231 581,851
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	118 416,760	137 270,200
TOTAL	453 014,509	368 852,051

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent, au **30/09/2010**, à **14 211 456,838** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Côut d'Aquisition	Valeur au 30/09/2010	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0	0,000	0,000	0,00
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,00
Billets de trésorerie	16	8 950 687,243	9 131 155,712	15,89
ELECTROSTAR 1,5MD 081210 5,04	1	1 443 946,616	1 488 949,476	2,59
BT ELECTROSTAR 1MD 5,04 221210	1	961 614,623	991 043,412	1,72
HANNIBAL LEASE 13102010 2MD	1	1 995 126,004	1 997 075,602	3,48
STM 200 MD 5,75% 03022011	1	200 000,000	206 133,334	0,36
STM 200 MD 5,5% 18052011	1	200 000,000	203 324,445	0,35
MEUBLATEX 500MD 6,5% 250911	1	500 000,000	500 433,334	0,87
STM 200 MD 6% 03022012	1	200 000,000	206 400,000	0,36
STM 200 MD 5,75% 18052012	1	200 000,000	203 475,555	0,35
MEUBLATEX 450MD 6,75% 25092012	1	450 000,000	450 405,000	0,78
STM 200 MD 6,25% 03022013	1	200 000,000	206 666,666	0,36
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 034 377,778	1,80
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	203 626,666	0,35
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	206 933,334	0,36
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	203 777,778	0,35
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	514 266,666	0,89
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	514 266,666	0,89
Total des placements monétaires		8 950 687,243	9 131 155,712	15,89

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	Valeur au 30/09/2010	% de L'Actif Net
Avoir en Banque	5 074 039,304	8,83
Intérêts courus sur comptes bancaire	6 261,822	0,01
Placements à terme	0,00	0,00
Total des disponibilités	5 080 301,126	8,84

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt au **30/09/2010** s'élèvent à **139 332,501** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2010 au 30/09/2010	du 01/07/2009 au 30/09/2009
Rémunération du compte de dépôt	6 374,373	4 154,152
Revenus des Billets de Trésorerie	102 032,381	90 893,829
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	31 955,882
Revenus des BTC	0,000	32 715,109
Placement à terme	30 925,747	30 844,444
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	139 332,501	190 563,416

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève, au **30/09/2010**, à **82 078,179** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009
Opérateurs Crédeurs	76 339,661	76 726,612
Gestionnaire	74 298,033	68 466,414
Dépositaire	22,300	6 216,800
Commissaire aux comptes	2 019,328	2 043,398
Autres Crédeurs Divers	5 738,518	5 093,366
Etat Impôts et Taxes	1 047,403	655,431
Conseil du Marché Financier	4 615,073	4 340,555
Dividendes à payer	76,042	97,380
TOTAL	82 078,179	81 819,978

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/07/2010 au 30/09/2010	du 01/07/2009 au 30/09/2009
Charges de gestion des placements	77 442,777	71 611,158
Commissions de gestion	74 298,033	68 466,414
Commissions de dépôt	892,400	892,400
Honoraires du commissaire aux comptes	2 252,344	2 252,344
Autres Charges	15 951,631	14 491,567
Redevances CMF sur les OPCVM	13 991,857	12 893,632
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 299,035	1 260,968
Frais d'actes, d'enregistremets et de publications	250,097	275,300
Frais Bancaires	410,642	61,667
TOTAL	93 394,408	86 102,725

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2010		
Montant		52 405 144,357
Nominal		52 405 144,357
Nombre de titres		521 894
Nombre d'actionnaires		447
Souscriptions réalisées		
Montant		22 742 922,200
Nominal		22 746 657,303
Régularisation des sommes non distribuables		-3 735,103
Nombre de titres émis		226 531
Nombre d'actionnaires nouveaux		68
Rachats effectués		
Montant		-19 445 186,655
Nominal		-19 448 391,492
Régularisation des sommes non distribuables		3 204,837
Nombre de titres rachetés		-193 684
Nombre d'actionnaires sortants		-67
Capital au 30/09/2010		
Montant		55 718 845,220
Nominal		55 703 410,168
Plus ou moins values réalisées		8 600,000
Plus ou moins values potentiel sur titres		4 641,078
Frais de négociation		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		2 193,974
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		554 741
Nombre d'actionnaires		448

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	30/09/2010	30/09/2009
Résultats distribuables	498 952,602	473 312,742
Régularisations de l'exercice	82 234 120	40 708,145
Sommes distribuables	581 186,722	514 020,887

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations SICAV et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la SCIF a signé un avenant à la convention de gestion avec Univers Obligations SICAV portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L'ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre du 3^{ème} trimestre 2010 s'élèvent à 2 252,344 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur la société Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par la société Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des PV des réunions des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissements de chèques et des frais des placements monétaires.

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENTS**ARRETEE AU 30/09/2010****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.**

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2010.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2010, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse. Il s'agit du titre BTS. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83, relative au code des OPCVM et l'article 2 du décret 2001-2278.

- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titres et le total actif devrait, selon la réglementation en vigueur être égal au maximum à 80%. Ce rapport, calculé par nos soins, s'élève à environ 86,14%.

- La « SICAV BHP » détient un titre dans une proportion dépassant les 10% de son total actif net.

- En vertu des dispositions de l'article 466 : « Une société par action ne peut posséder d'actions d'une autre société par action, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent... »

La « SICAV BHP » détient 1.03% du capital de la société Assurances SALIM, laquelle détient une fraction de 14.41% du capital de la « SICAV BHP ».

**Le commissaire aux comptes/
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**
Membre de CPA International

BILAN
au 30 septembre 2010
(unité : TND)

ACTIF	Notes	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
AC - 1 Portefeuille-titres	3-1	6 281 502	3 687 631	4 750 860
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 144 607	3 066 197	3 521 982
b- Obligations et valeurs assimilées		1 136 895	621 434	1 228 878
c- Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 015 941	1 799 785	3 196 620
a- Placements monétaires		0	1 499 142	2 999 159
b- Disponibilités		1 015 941	300 643	197 461
AC 3 - Créances d'exploitation		34 104	-	3 750
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Titres de créances échus		-	-	-
c- Autres créances d'exploitation		34 104	-	3 750
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		7 331 547	5 487 416	7 951 230
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-2	7 478	6 356	6 834
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-3	238 988	247 610	241 430
TOTAL PASSIF		246 466	253 966	248 264
ACTIF NET				
CP1 – Capital	3-5	6 830 791	5 006 168	7 373 074
CP- 2 Sommes distribuables	3-4	254 290	227 282	329 893
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		117	12	17
b- Sommes distribuables de l'exercice		254 173	227 270	329 876
TOTAL ACTIF NET		7 085 081	5 233 450	7 702 967
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 331 547	5 487 416	7 951 230

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 30 septembre 2010

(Unité : en TND)

		<i>Période du</i> <i>01/07/2010</i> <i>au</i> <i>Notes</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2010</i> <i>au</i> <i>30/09/2010</i>	<i>Période du</i> <i>01/07/2009</i> <i>au</i> <i>30/09/2009</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2009</i> <i>au</i> <i>30/09/2009</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2009</i> <i>au</i> <i>31/12/2009</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	4-1	82 531	268 010	92 883	230 629	238 165
a - Dividendes		70 428	229 763	90 597	214 931	214 931
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 103	38 247	2 287	15 699	23 234
c - Revenus des autres valeurs						
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	4 275	12 402	11 509	27 696	34 807
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		86 806	280 412	104 391	258 325	272 971
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	6 893	19 979	5 782	17 756	23 708
REVENU NET DES PLACEMENTS		79 913	260 433	98 609	240 569	249 264
<u>PR 3 - Autres produits</u>		5	3 835	2 094	6 627	8 811
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	7 373	23 844	6 028	16 150	22 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		72 545	240 424	94 675	231 046	235 890
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		25 876	13 749	-517	-3 777	93 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		98 420	254 173	94 159	227 270	329 876
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-25 876	-13 749	517	3 777	- 93 986
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-172 107	299 317	128 395	905 886	1 134 541
* +/- values réalisées sur cession des titres		765 966	936 050	-76 304	- 519 307	- 552 713
* Frais de négociation		-40 113	-99 064	-17 967	-72 319	- 85 005
RESULTAT NET DE LA PERIODE		626 292	1 376 728	128 799	545 306	732 712

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 30 septembre 2010
(Unité : en TND)

	<i>Période du</i> <i>01/07/2010</i> <i>au</i> <i>30/09/2010</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2010</i> <i>au</i> <i>30/09/2010</i>	<i>Période du</i> <i>01/07/2009</i> <i>au</i> <i>30/09/2009</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2009</i> <i>au</i> <i>30/09/2009</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2009</i> <i>au</i> <i>31/12/2009</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	72 545	240 424	224 636	231 046	235 890
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-172 107	299 317	578 581	905 886	1 134 541
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	765 966	936 050	-412 965	-519 307	- 552 713
d - Frais de négociation de titres	-40 113	-99 064	-53 535	-72 319	- 85 005
		336 590	165 719	165 719	165 719
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>					
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a –					
Souscriptions	2 104 344	9 124 681	866 644	1 111 170	3 411 153
* Capital	3 849 000	17 887 500	1 860 000	2 396 600	7 066 900
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 822 018	-9 013 140	-1 022 768	-1 322 960	- 3 791 824
* Régularisations des sommes distrib.	77 362	250 321	29 413	37 531	136 077
* Droits d'entré					
b – Rachats	1 393 405	10 782 705	970 832	1 061 261	1 079 133
* Capital	2 542 700	21 012 300	2 072 100	2 270 000	2 307 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 200 769	-10 459 354	-1 132 857	-1 243 325	- 1 263 232
* Régularisation des sommes distrib.	51 475	229 759	31 589	34 586	35 365
* Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 337 230	-617 886	66 810	429 496	2 899 013
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	5 747 851	7 702 967	5 166 640	4 803 954	4 803 954
b - En fin de période	7 085 081	7 085 081	5 233 450	5 233 450	7 702 967
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>					
a - En début de période	111 524	155 835	111 623	108 236	108 236
b - En fin de période	124 587	124 587	109 730	109 730	155 835
VALEUR LIQUIDATIVE	56,869	56,869	46,639	46,639	49.430
AN 6 TAUX DE RENDEMENT		25,75%	15,61%	16,83%	14,68%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par

rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2010, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2010 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 6.281.502 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% Actif net	Garantie
1 A- Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote de la Bourse					
Actions	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% Actif net	Garantie
AMEN BANK	1,851	141,295.300	152,713.053	2.08%	
ARTES	14,000	171,217.824	194,362.000	2.65%	
ATL	7,514	48,478.776	50,591.762	0.69%	
ATTIJARI BANK	2,000	47,660.000	47,504.000	0.65%	
BIAT	424	36,445.032	36,355.032	0.50%	
BT	52,667	631,819.777	709,319.156	9.67%	
CARTHAGE CEMENT	102,000	342,971.328	407,286.000	5.56%	
ELECTRO-STAR	7,601	63,646.784	58,269.266	0.79%	
ESSOUKNA	24,492	181,467.180	173,060.472	2.36%	
GIF	3,814	38,140.000	38,662.518	0.53%	
ICF	441	21,388.500	22,133.790	0.30%	
MONOPRIX	650	34,525.000	34,269.300	0.47%	
NAKL	24,082	310,000.739	320,411.010	4.37%	
SALIM	27,298	603,044.174	648,436.692	8.84%	
SERVICOM	864	6,022.080	5,718.816	0.08%	
SFBT	4,475	60,760.000	60,551.225	0.83%	
SIAME	38,612	216,564.090	207,925.620	2.84%	
SIMPA NG J01072010	261	13,337.100	13,050.000	0.18%	
SIMPAR	4,219	225,334.100	219,117.984	2.99%	
SITS	123,699	523,619.780	484,281.585	6.61%	
SOPAT	44,000	193,750.281	211,244.000	2.88%	
SOTETEL	2,000	38,410.000	38,904.000	0.53%	
SOTRAPIL	5,967	81,157.070	76,097.151	1.04%	
SOTUMAG	64,155	81,958.910	74,419.800	1.02%	
SOTUVER	250	2,480.000	2,541.250	0.03%	
SPDIT-SICAF	5,200	43,260.000	43,160.000	0.59%	
STAR	44	8,184.000	8,187.080	0.11%	
STB	12,013	256,158.980	258,567.812	3.53%	
TPR	16,796	101,314.260	102,455.600	1.40%	
TUNINVEST	4,445	55,577.502	36,271.200	0.49%	
TUNISAIR	60,000	149,115.439	131,880.000	1.80%	

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% Actif	% Actif net	Garantie
1 A- Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote de la Bourse						
Actions	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% Actif	% Actif net	Garantie
Obligations						
AMEN BANK 2009 (B)	5,000	466,650.000	466,702.418	6.37%		AB
BH 2009	5,000	500,000.000	515,914.521	7.04%		BH
CHO2009	1,000	100,000.000	103,615.386	1.41%		BIAT
WIFAKLEASE2006/1	2,500	50,000.000	50,662.466	0.69%		BH
Droits						
DA AMS	7	2.394	0.070	0.00%		
TUNIS RE DA	10	0	0	0.00%		
SOPAT DS 1/8 310810	90944	12732.16	13914.432	0.19%		
2 - Actions, valeurs assimilées & droits rattachés NON admis à la cote de la Bourse						
BTS	50	500.000	500.000	0.01%		
OPCVM						
SICAV BHO	2586	269991.582	262445.382	-	3.70%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **7.478** dinars au 30-09-2010 et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010	30-09-2009
Rémunération du gestionnaire à payer	6.595	5.473
Rémunération du dépositaire	883	883
Total	7.478	6.356

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à **238.988** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010	30-09-2009
Jetons de présence	1.622	1.155
Actionnaires dividendes à payer	221.522	231.610
Redevances CMF à payer	5.644	5.531
Etat retenues à la source	53	476
Honoraires CAC à payer	9.836	8.517
Rémunération P.conseil & DG	300	300
TCL à payer	11	20
Autres créditeurs	-	-
Total	238.988	247.610

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2010 se détaille ainsi :

Désignations	30.09.2010		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	235.890	93.986	329.876
Exercice 2010	240.424	13.749	254.173

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2010 au 30-09-2010 se détaillent ainsi :

Libellés	30.09.2010	30.09.2009
Capital au 31.12.2009		
• En nominal	15 583 500	10.823.600
• Frais de négociation	-85.005	-15.376
• Différence d'estimation	1.134.541	-579.813
• Plus / Moins values réalisés	-552.713	283.614
• Régularisations	-8.377.356	-5.708.068
• Capital en VL	7.702.967	4.803.954
• Nombre de titre	155.835	108.236

Souscriptions réalisés (en nominal)		
• Montant	17.887.500	2.396.600
• Nombre de titres	178.875	23.966
Rachats effectués (en nominal)		
• Montant	21.012.300	2.270.000
• Nombre de titres	210.123	22.700
Capital au 30.09		
• En nominal	12.458.700	10.950.200
• Frais de négociation	-99.064	-72.319
• Différences d'estimation	299.317	905.886
• Plus / Moins values réalisés	936.050	-519.307
• Régularisations	-6.509.922	-6.031.010
• Capital en VL	7.085.081	5.233.450
• Nombre de titres	124.587	109.730
• Nombre d'actionnaires	184	183

4- Notes sur l'état de résultats

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 30-09-2010 la somme de 268.010 dinars et se détaillent ainsi :

Revenues	30.09.2010	30.09.2009
Dividendes	229.763	214.931
Revenues des obligations & valeurs assimilées	38.247	15.699
Total	268.010	230.629

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 16.237 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2010 au 30-09-2010 sur les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

Intérêts	30.09.2010	30.09.2009
Certificat de dépôt	16.237	27.696
Total	16.237	27.696

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 19.979 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2010	30.09.2009
Rémunération du gestionnaire	19.096	16.873
Rémunération du dépositaire	883	883
Total	19.979	17.756

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 23.844 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2010	30.09.2009
Redevances CMF	4.583	3.825
Honoraires commissaires aux comptes	12.712	8.772
Jetons de présence	1.623	865
Rémunération du président de conseil & DG	3.159	1.962
TCL	707	614
Autres charges	1.060	112
Total	23.844	16.150

4-5 Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements / actif net soit : $19.979 / 7.085.080 = 0,28\%$
- Autres charges / actif net soit : $23.844 / 7.085.080 = 0,34\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.